

28 octobre 2026

à 19h

23e Table de concertation

7440, Marie-Victorin,
Lotbinière, Salle des
navigateurs

OBV
du Chêne

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et vérification du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion de février 2026 (22TC 2026-02-18)
4. Plan directeur de l'eau : PROBLÉMATIQUES PRIORISÉE 1 : Destruction et/ou dégradation de la qualité des milieux humides et hydriques. **(10 minutes)**
5. Atelier - ORIENTATION 1.1 **(25 minutes)**
6. Atelier - ORIENTATION 1.2 **(25 minutes)**
7. Atelier - ORIENTATION 1.3 **(25 minutes)**
8. Varia - Mot de Benoit Lemay
9. Levée de l'assemblée.

OBV du Chêne

Activité de concertation, favoriser le passage à l’action

Objectif d’identifier sur le territoire:

- les problématiques,
- les besoins de votre secteur
- les initiatives actuelles et à développer.

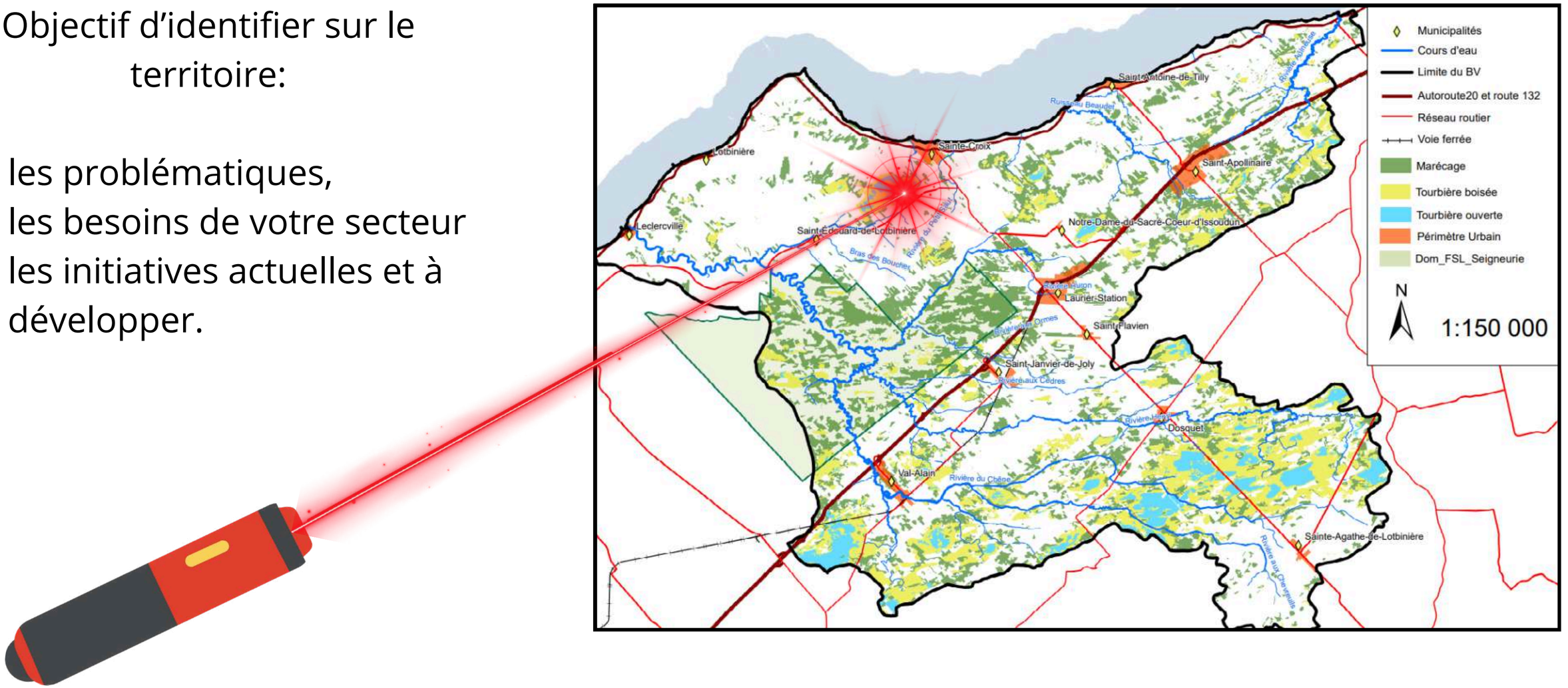

Sujet de la TC - octobre 26

PDE - CATÉGORIE DE PROBLÉMATIQUES PRIORISÉE 1 :
Destruction et/ou dégradation de la qualité des milieux humides et hydriques

ORIENTATION 1.1 :
Maintenir la représentativité sur le territoire des milieux humides et hydriques (MHH)

ORIENTATION 1.2:
Assurer l'intégrité écologique des MHH

ORIENTATION 1.3:
Sensibiliser sur la valeur écologique des MHH

février 27 - Mauvaise qualité d'eau

OBV du Chêne

Atelier ORIENTATION 1.1.

Maintenir la représentativité sur le territoire des MHH)

- Objectif 1.1.1 : D'ici 2027, **évaluer 100% de la superficie des MHH dans la ZGIE afin d'établir la représentativité des milieux humides et hydriques (MHH) de la ZGIE du Chêne** en concordance avec le Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de la MRC de Lotbinière et de l'Atlas des sites d'intérêt pour la conservation des Basses-Terres du Saint-Laurent.

- Objectif 1.1.2 : D'ici 2030, **planifier la protection de 75% des superficies de MHH en à l'échelle de la ZGIE du Chêne** en concordance avec la représentativité de ces milieux.

- Objectif 1.1.3 : D'ici 2034, **conserver 75% des superficies de MHH de la ZGIE du Chêne** en concordance avec la représentativité de ces milieux, le Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de la MRC de Lotbinière et de l'Atlas des sites d'intérêt pour la conservation des Basses-Terres du Saint-Laurent.

OBV du Chêne

Retour sur l'actualité

Zéro perte ? Perte nette?

Près de 10 ans après l'adoption de la loi censée freiner la disparition des milieux humides au Québec, l'échec semble évident. Les données fournies au *Devoir* par le ministère de l'Environnement démontrent que le gouvernement a accordé des milliers d'autorisations permettant de détruire ces écosystèmes essentiels, tout en accumulant plus de 270 millions de dollars en dédommagements. Malgré ce pactole, les compensations sont pour ainsi dire inexistantes. **Le Devoir, juin 2026**

La loi prévoit dorénavant que les contributions financières perçues en échange d'une autorisation pour remblayer des milieux humides peuvent servir à financer des projets de restauration, mais aussi à d'autres mesures « visant l'atteinte de l'objectif d'aucune perte nette ». Par exemple, Québec pourrait financer des projets permettant l'acquisition de milieux naturels qui comprennent des milieux humides.

Voilà une bonne nouvelle, non ?

Le directeur général de la SNAP Québec, Alain Branchaud, juge que c'est une fausse bonne idée, qui ne permettra pas de compenser les pertes de milieux humides. « On va aller acquérir un milieu naturel, ça va être un gain pour la conservation parce que ça va être protégé. Mais il reste que ça ne sera pas aucune perte nette. Ça va juste sécuriser ce qu'il reste [de milieux humides]. » **L'actualité, octobre 2026**

OBV du Chêne

Retour sur l'actualité

Plan Régional des Milieux Humides et Hydriques (MRC de Lotbinière)

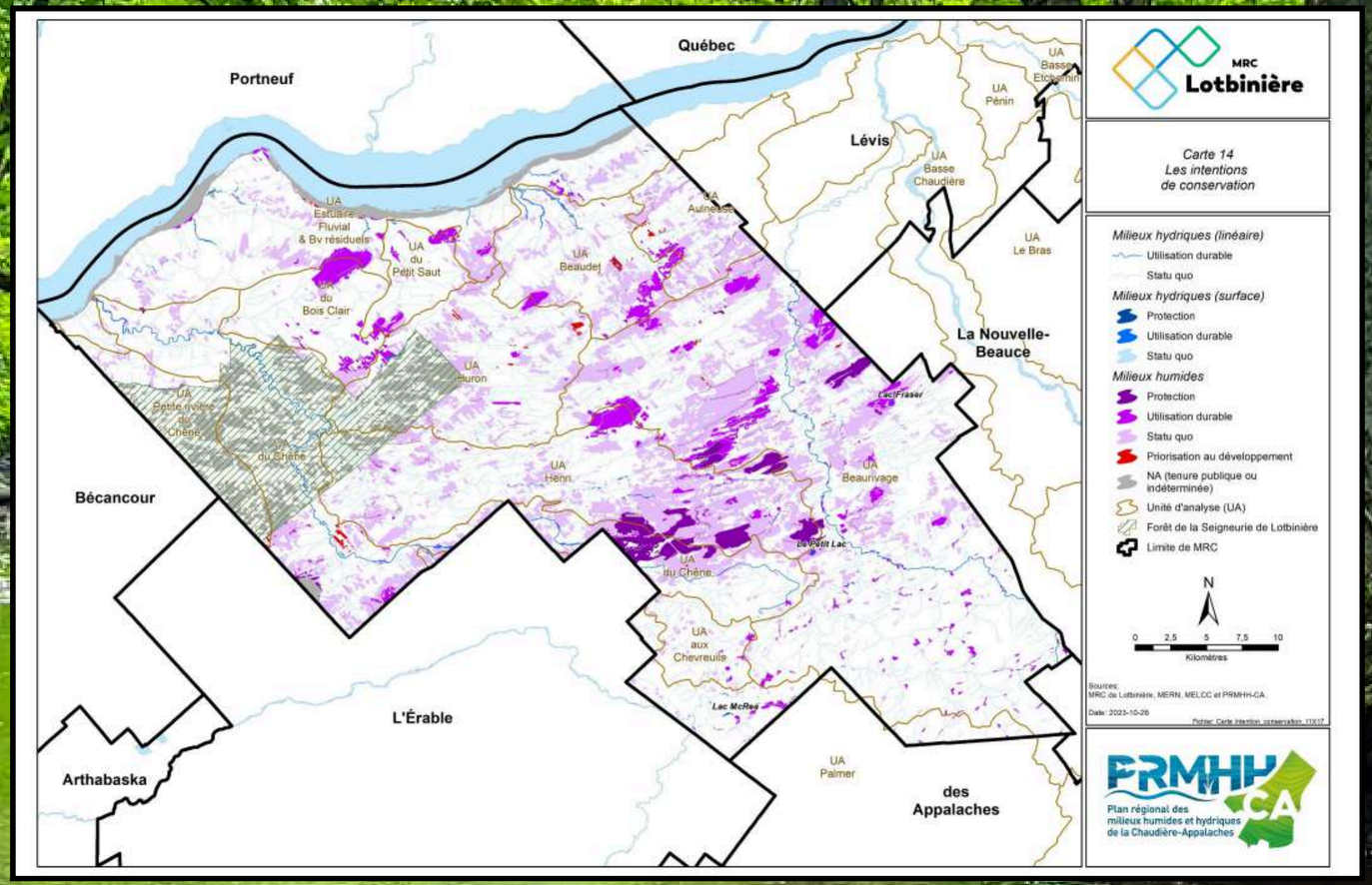

OBV du Chêne

OBV du Chêne

Retour sur l'actualité

Développements futurs énergétiques et urbains?

"D'après ce qu'on comprend, ils [Questerre] ont tout le temps un espoir de relancer ça et qu'un autre gouvernement autorise ça, soutient Dominique Beaudet, un agriculteur de Leclercville."



Le puits de Saint-Édouard-de-Lotbinière, en bordure de la forêt seigneuriale, doit être fermé d'ici au 13 août 2029.

PHOTO : RADIO-CANADA / NICOLAS PERRON-DROLET



Une année record pour le développement résidentiel à Sainte-Croix



OBV du Chêne

Atelier - ORIENTATION 1.1.

Maintenir la représentativité sur le territoire des milieux humides et hydriques (MHH)

Identifier les lieux de préoccupations/pertes/ de dégradations de MHH.



Identifier les lieux d'intérêts à préserver sur le territoire.

Initiatives de protection, préservation et conservation connus ou à développer?

OBV du Chêne

Atelier – ORIENTATION 1.2.

Assurer l'intégrité écologique des MHH

Objectif 1.2.1 : D'ici 2028, **contrôler la propagation d'au moins 4 plantes exotiques envahissantes** qui posent un risque en milieux humides et hydriques de la ZGIE du Chêne.

Objectif 1.2.2 : D'ici 2034, **sensibiliser au moins la moitié (50%) de la population sur minimalement 4 plantes exotiques** envahissantes qui posent un risque en milieux humides et hydriques de la ZGIE du Chêne.

Objectif 1.2.3 : D'ici 2028, **faire le suivi avec la totalité des municipalités (100%) de la ZGIE du Chêne** pour qu'elles aient au moins 4 espèces exotiques envahissantes susceptibles d'envahir les MHH (autre que l'herbe à poux) inscrites à l'annexe S du Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés en vigueur sur leur territoire (RHSPPPP) .

OBV du Chêne

Retour sur l'actualité

La lutte contre le nerprun bourdaine continue

- **Des miliers de plants arrachés (FFQ)**
- **Nouveaux secteurs hors FFQ contrôlés, (MRC et TGIRT)**
- **9 nouveaux sites découverts dans la MRC (7 en érablières) situés dans Saint-Sylvestre et Saint-Patrice-de-Beaurivage (CRECA)**

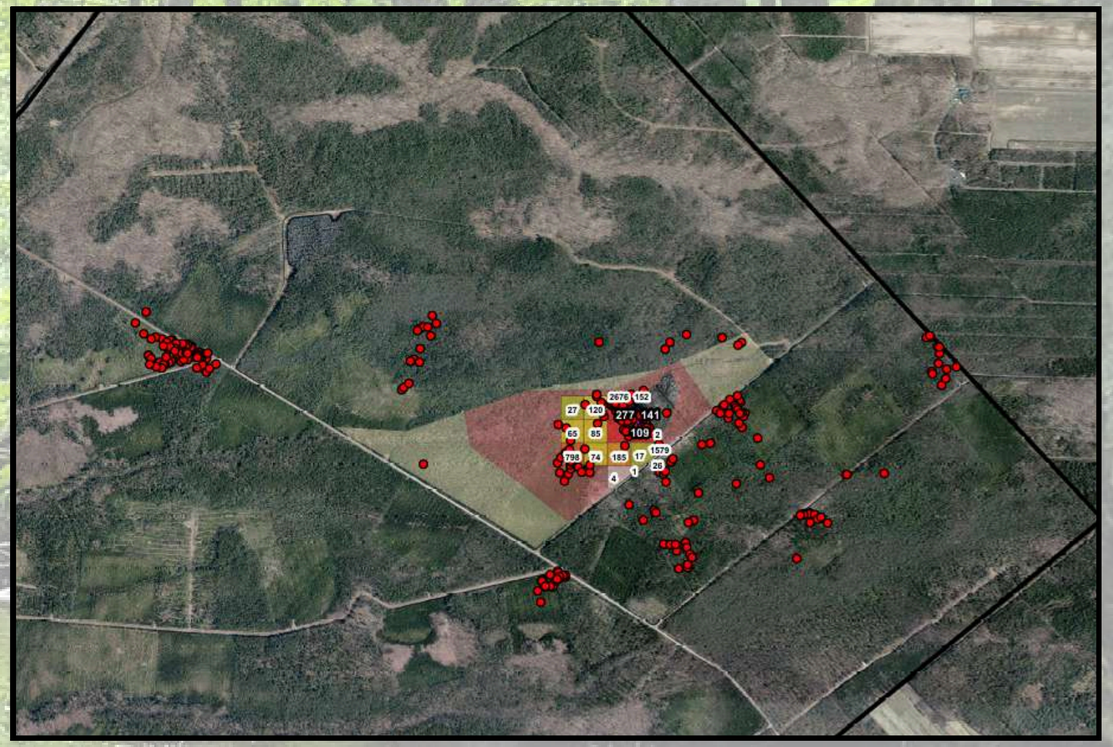

OBV du Chêne

Atelier - ORIENTATION 1.2.

Assurer l'intégrité écologique des MHH

Actions connues en cours?

Plantes exotiques envahissantes qui vous préoccupent.

Lieux de préoccupations d'un envahissement de EEE.

Lieux connus avec problématiques de EEE?



OBV du Chêne

Atelier – ORIENTATION 1.3.

Sensibiliser sur la valeur écologique des MHH

- Objectif 1.3.1 : D'ici 2034, **valoriser les MHH dans au moins 7 sites pourvus de sentiers balisés publics** de la ZGIE du Chêne.

- Objectif 1.3.2 : D'ici 2034, **créer au moins 30 activités** (3 par an) de sensibilisation sur les milieux humides et hydriques sur le territoire de la ZGIE du Chêne.

OBV du Chêne

Atelier - ORIENTATION 1.3.

Sensibiliser sur la valeur écologique des MHH



Sites à valoriser dans le futur?

Activités à développer et où?

Sites actuels valorisés sur le territoire et activités déjà présentes.

OBV du Chêne

Discussion générale

Quelles actions peuvent être mises en place par votre secteur?

Comment l'OBV peut accompagner cette implication ?

Quels sont les besoins
et/ou intérêts spécifiques
à votre secteur ?

Quelle importance est accordée à la problématique 1 pour votre secteur.

Quelle (s) orientation (s) interpelle le plus votre secteur?



OBV du Chêne

*Fournir les compétenees; développer des outils, résumés de rencontres, etc.

** Souligner les actions réalisées par des représentants.

Questionnaire d'évaluation de la rencontre



9.Varia

Mot de Benoit Lemay



OBV
du Chêne


10. Levée de l’assemblée
Merci d’être parminous !

ANNEXE

- **Unités de paysage**
- **Services écologiques**
- **Retour de la TC 22-10-2025**

Retour - Unités de paysages

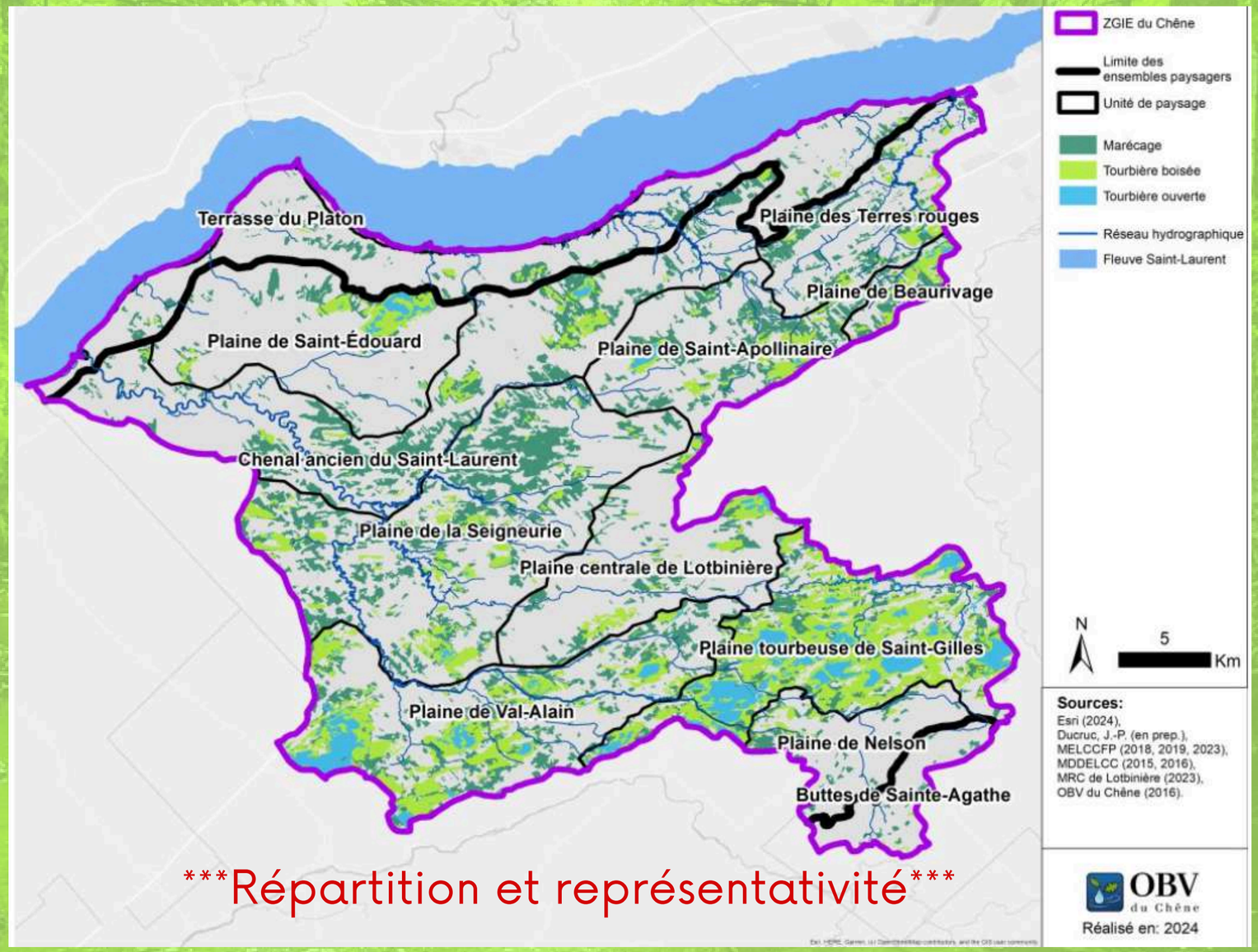

Répartition et représentativité

OBV du Chêne

Services écologiques des MHH

Les milieux humides et hydriques détiennent diverses fonctions écologiques importantes et rendent de très grands services écologiques à la société.

Services de régulation :

- **Prévention des inondations** : Rétention et ralentissement des eaux de crue (agissant comme une zone tampon).
- **Filtration de l'eau** : Épuration naturelle et rétention des sédiments, des polluants et des excès de nutriments.
- **Régulation du climat** : Séquestration et stockage du carbone (notamment dans les tourbières).
- **Soutien des débits** : Alimentation graduelle des nappes phréatiques et des cours d'eau en période de sécheresse.

Services d'approvisionnement :

- **Approvisionnement** en eau douce pour la consommation humaine.
- **Production** de ressources biologiques (bois, pêche, plantes, fourrage).

Services de support :

- **Biodiversité** : Réservoirs majeurs abritant une grande diversité d'espèces animales et végétales (servant de zones de reproduction et d'alimentation).
- Maintien des **cycles biogéochimiques et de la fertilité des sols**.

Services socioculturels :

- **Valeurs récréatives et touristiques** (observation de la faune, canot, randonnée).
- **Intérêt paysager, pédagogique, spirituel et patrimonial.**

Retour de la TC 22-10-2025

De la problématique destruction des MHH : points soulignés par les réprésentants

- Destruction des MHH due au développement urbain;
- Développement résidentiel restreint par les MHH;
- Travaux dans les cours d'eau sans autorisation;
- Abattage d'arbres le long des cours d'eau;
- Épandage de fertilisants dans la bande riveraine et le cours d'eau (non-respect des bandes riveraines);
- Drainage sur les milieux hydriques (drainage en milieu agricole, en milieu urbain, etc.);
- Drainage des milieux humides, notamment pour les chemins forestiers (milieu forestier);
- Minéralisation du territoire urbain en développement (imperméabilisation);
- Destruction des milieux humides (en général);
- Difficulté avec le MRNF pour mettre en place des solutions lors de problématiques de ruissellement.

OBV du Chêne

Retour de la TC 22-10-2025

Solutions potentielles : points soulignés par les réprésentants

- Instauration d'un règlement de contrôle intérimaire pour la protection des milieux humides et naturels;
- Conscientisation au respect des milieux humides et des règlements;
- Meilleur suivi du territoire et des milieux humides et hydriques;
- Étude du secteur en développement pour trouver des solutions au conflit d’usage;
- Favoriser l'infiltration de l’eau dans les milieux urbains;
- Identification, contrôle, surveillance;

OBV du Chêne

Retour de la TC 22-10-2025

Actions posées : points soulignés par les réprésentants

- Mise en place de règlements de contrôle intérimaire;
- Réparation du milieu;
- Acquisition de plus de connaissances sur le milieu;
- Sensibilisation des citoyens aux bienfaits des milieux humides et à leurs rôles;
- Création de zones d'infiltrations et de bassin de rétention avec eau en permanence;

OBV du Chêne